

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 07/04/2011

L'an deux mille onze,
Le SEPT AVRIL deux mille onze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 30/03/2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers présents ou représentés	16
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	1

Etaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. GIRARD Pascal, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme FONTANIVE Marzéna, Mme BLOT Laura, M. PIERRARD Didier, M. CABART Jean-Claude, M. EL KHIDER Mustapha

Absents : Mme SAINT - PIERRE Valérie

Absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire : Mme AUBRY Christine.

Affiché le : 11/04/2011

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : création de poste suite avancement de grade – assistante conservateur du patrimoine et des bibliothèques 1^{ère} classe
N°1118

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Le Maire, rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, le 07 avril 2011.

Considérant la nécessité de créer 1 poste d'assistante conservateur du patrimoine et des bibliothèques 1^{ère} classe, justifié par l'avancement de grade d'un agent communal.

Considérant qu'il est nécessaire de solliciter l'avis de la CAP pour l'avancement au grade d'assistante conservateur du patrimoine et des bibliothèques de 1^{ère} classe.

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'1 emploi d'assistante conservateur du patrimoine et des bibliothèques de 1^{ère} classe, permanent à temps non complet à raison de 31,50 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} Août 2011 et ce, après avis favorable de la CAP (séance du 16/06/11).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} Août 2011.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE de créer un poste d'assistante conservateur du patrimoine et des bibliothèques 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 31,50 heures à compter du 1^{er} Août 2011.

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au budget primitif 2011.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.

